

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIERES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MAI 2020 A HUIS CLOS

**ORDRE DU JOUR**

Installation du nouveau conseil municipal

- 1 – Election du Maire (délib)
- 2 – Désignation du nombre d'Adjoints (délib)
- 3 – Election des Adjoints (délib)
- 4 – Désignations des différentes commissions et de leur représentants (délib)
- 5 – Lecture et remise de la charte de l'Elu
- 6 – Date de la prochaine réunion
- 7 – Questions diverses

Le Maire sortant, Mme Geneviève ROUX, certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 18 mai, et que le nombre de conseillers en exercice est de onze.

L'an deux mille vingt, le 25 mai à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrès s'est réuni dans la salle de convivialité (compte-tenu de la situation de COVID-19) sous la présidence de Mme MACHETEAU-COHADIER Jacqueline, la plus âgée des membres du conseil.

**PRESENTS** : Mmes DEBIEF Monique, DUPONT Joëlle, GREFFE Emmanuelle, MACHETEAU COHADIER Jacqueline, NAVARETTE Véronique,

Ms BÉLIARD Hervé, BRENOT Emilien, BRETON Cédric, DUCRET Guy, FOLLETETE Nicolas, GOUX Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme DUPONT Joëlle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire sortant a déclaré la séance ouverte.

**1 – ELECTION DU MAIRE (délib).**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

**– M BRENOT Emilien dix voix ( 10 )**

**VOIX : 11      POUR : 10                  CONTRE : 0                  ABSTENTION :**

### **2 – DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (délib).**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.**

**VOIX : 11      POUR : 11                  CONTRE : 0                  ABSTENTION : 0**

### **3 – ELECTIONS DES ADJOINTS (délib)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (*établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire*) :

**Election du 1<sup>er</sup> Adjoint :**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– Mme DUPONT Joëlle dix voix (10)

**VOIX : 11      POUR : 10                  CONTRE : 0                  ABSTENTION :**

**Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint :**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M DUCRET Guy dix voix (10)

**VOIX : 11      POUR : 10                  CONTRE : 0                  ABSTENTION :**

**Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint :**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M BELIARD Hervé dix voix (10)

**VOIX : 11      POUR : 10                  CONTRE : 0                  ABSTENTION :**

**Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.**

**LE MAIRE PROPOSE D'INTERVERTIR LES POINTS 4 ET 5**

Cette demande est acceptée à l'unanimité

#### **4 – LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

La « Charte de l'Elu Local » est distribuée à chaque membre du Conseil Municipal et la lecture en est faite par M. BRENOT Emilien, Maire.

#### **5 – DESIGNATIONS DES DIFFERENTES COMMISSIONS ET DE LEUR REPRESENTANTS (délib)**

Cf tableau en annexe

#### **6 – DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 04 juin à 20h30 à la salle de convivialité.

#### **7 - QUESTIONS DIVERSES**

- La commission « appel d'offres » se réunira prochainement pour les travaux route de Boulton (la réponse limite de dépôts des offres est le 16 juin)
- Un Conseil Municipal aura lieu quelques jours plus tard pour notifier le marché.
- Une réunion aura lieu le jeudi 28 mai à 14h pour la prise en main du site internet. Cédric BRETON occupera désormais la place laissée par Sébastien GALLIOT

La séance est levée à 20h45